

Les pesticides dans l'air

Agglomération de La Rochelle - Automne 2025

À l'automne 2025, une analyse des pesticides dans l'air a été réalisée sur 3 sites de l'agglomération de La Rochelle : **Montroy, Saint-Vivien** et **L'Houmeau**. Celle-ci met en évidence la présence majoritaire d'**herbicides**.

Parmi les **114 substances recherchées**, **10 ont été quantifiées**, dont 9 herbicides et 1 insecticide. Les herbicides sont également les substances retrouvées dans les concentrations les plus élevées, particulièrement le **prosulfocarbe** et la **pendiméthaline**, deux herbicides notamment utilisés sur les céréales d'hiver. Leur présence dans l'air n'est pas spécifique au territoire rochelais : des niveaux similaires voire plus élevés ont été mesurés en 2025 dans d'autres régions agricoles françaises, en particulier dans les plaines céréalières.

À ce jour, **il n'existe pas de seuil réglementaire concernant la présence de pesticides dans l'air**. Atmo Nouvelle-Aquitaine mesure leur présence dans l'air, mais cette étude ne permet pas d'évaluer leurs éventuels effets sur la santé. Ce suivi constitue néanmoins un élément de connaissance utile pour **caractériser l'exposition du territoire** et orienter, si besoin, des actions de prévention ou d'accompagnement des pratiques agricoles.

Cette étude, pourquoi ?

Cette étude a été réalisée à la demande de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, d'octobre à décembre 2025.

L'objectif était de mesurer la présence de pesticides dans l'air pendant l'automne, une période propice aux traitements des grandes cultures, sur deux nouvelles communes de l'agglomération : **L'Houmeau et Saint-Vivien**.

Ces deux communes avaient notamment été identifiées dans le cadre d'une étude exploratoire portant sur un éventuel sur-risque de cancers pédiatriques en Charente-Maritime.

Sites étudiés

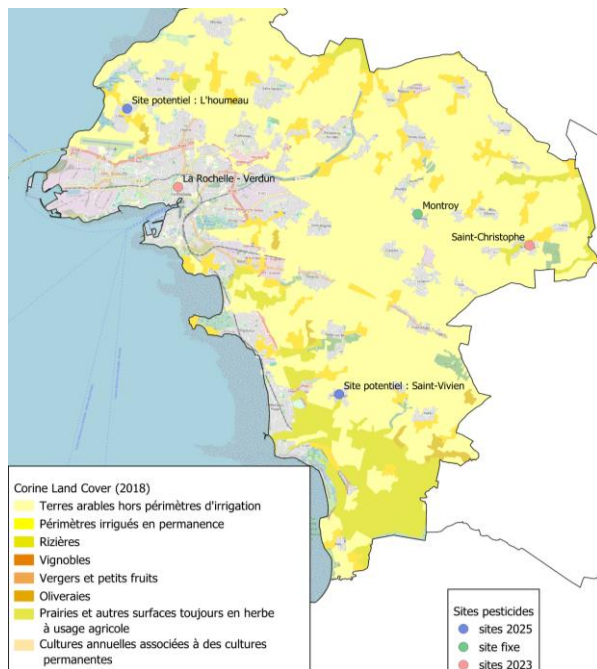
Les trois sites étudiés se trouvent dans un environnement agricole dominé par les grandes cultures. Ils sont situés entre **200 et 300 mètres des premières parcelles agricoles** :

Montroy : un site rural entouré d'une forte densité de parcelles de grandes cultures. Il fait l'objet de mesures de pesticides depuis 2019.

Saint-Vivien : un site rural où les parcelles de grandes cultures sont moins nombreuses.

L'Houmeau : un site périurbain, avec une présence plus faible de parcelles agricoles.

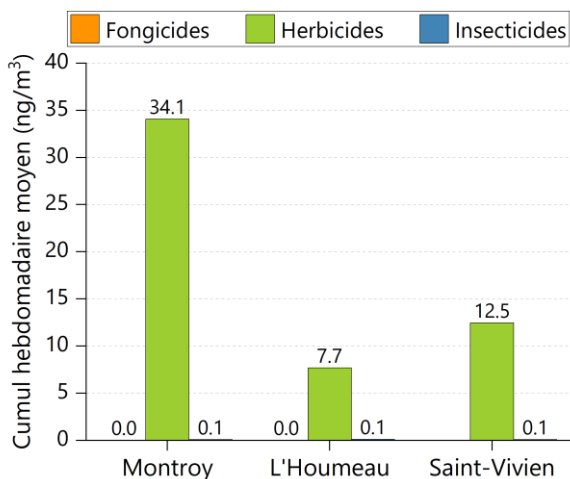
Les trois sites présentent des environnements différents : types et densité de cultures, irrigation, agriculture biologique, etc. Ces différences peuvent notamment contribuer aux écarts de concentrations observés entre les sites.



Principaux résultats à retenir

Parmi les **114 pesticides recherchés**, **10 ont été quantifiés** pendant la campagne automnale : **9 herbicides** et **1 insecticide**. 7 autres pesticides ont été détectés ponctuellement mais en quantité trop faible pour être quantifiés. Aucun des rodenticides, acaricides et molluscicides recherchés n'a été retrouvé dans l'air.

Concentrations hebdomadaires



Cumul des concentrations hebdomadaires durant la campagne automnale par usage

Aucun fongicide n'a été quantifié. Concernant les insecticides, seul le **lindane**, interdit de toute utilisation depuis 2006, a été quantifié, et ce sur l'ensemble des prélèvements de chaque site, à cause de sa persistance dans l'environnement.

Les herbicides sont les pesticides les plus présents dans l'air pendant la période étudiée. Cette présence est notamment liée à l'environnement agricole des trois sites, dominé par les grandes cultures, et à la période automnale, propice au désherbage des céréales d'hiver.

Le site de **Montroy présente les concentrations en herbicides les plus élevées** des trois sites.

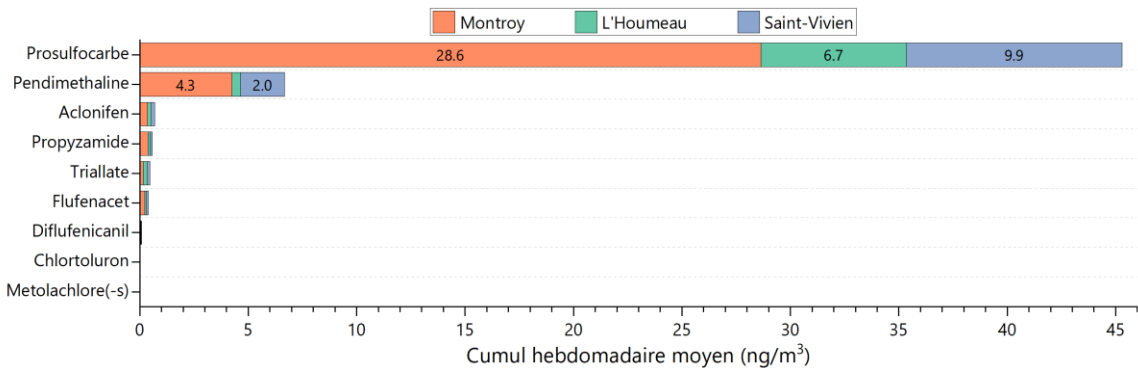
Les herbicides

Les grandes cultures utilisent de nombreux herbicides, notamment à l'automne.

Parmi les **40 herbicides recherchés**, **11 ont été détectés et 9 quantifiés** au cours de la campagne automnale. Sept d'entre eux ont été retrouvés sur l'ensemble des sites.

Deux molécules ressortent particulièrement :

- ➔ Le **prosulfocarbe**, principalement utilisé comme herbicide sur les céréales d'hiver.
- ➔ La **pendiméthaline**, un herbicide à large spectre qui peut notamment être utilisé sur les grandes cultures, sur le colza et le maïs au printemps, ainsi que sur les céréales d'hiver à l'automne. Elle peut également être utilisée sur les vignes et les vergers.



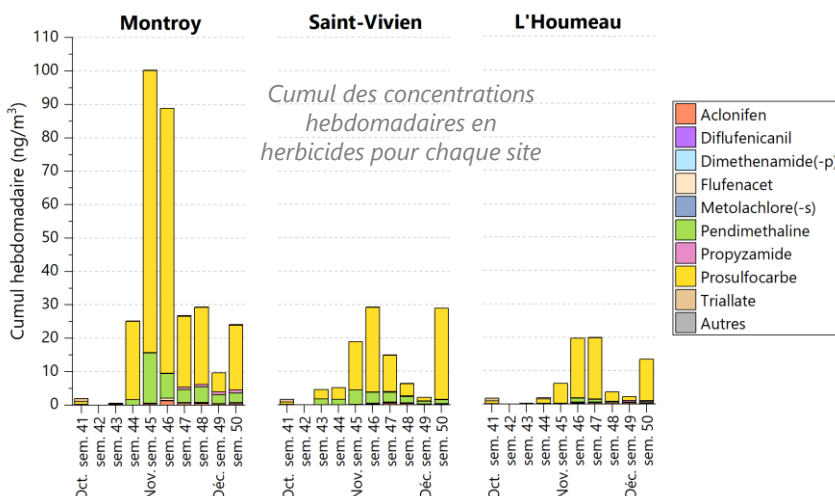
Cumuls hebdomadaires moyens des concentrations en herbicides quantifiés entre le 6 octobre et le 15 décembre 2025

Le prosulfocarbe, herbicide dominant à l'automne

Dans l'agglomération de La Rochelle, le prosulfocarbe est la **principale molécule retrouvée au cours de l'automne**. Il est particulièrement présent lors des semaines 45 à 47 (novembre) et 50 (décembre) sur l'ensemble des sites mais également semaines 44 (fin octobre) et 48 (fin novembre) sur le site de Montroy.

Les concentrations les plus élevées ont été mesurées à **Montroy**, avec un maximum de **84,4 ng/m³** au cours de la semaine 45.

La **pendiméthaline** est également retrouvée sur chaque prélèvement. Sa présence varie selon les sites et elle est particulièrement importante à Montroy, où la concentration hebdomadaire maximale atteint **15,1 ng/m³** lors de la semaine 45.



La concentration hebdomadaire maximale observée à Montroy est proche de celle mesurée par ATMO Grand Est en 2025 sur un site rural de l'Aube, également situé dans un environnement agricole dominé par les grandes cultures.

Moyens & méthodologie

Les prélèvements de pesticides dans l'air ont été réalisés à l'aide d'un **préleveur bas débit**, conformément aux normes en vigueur.

Pour L'Houmeau et Saint-Vivien, **9 prélèvements hebdomadaires** ont été réalisés entre le 6 octobre et le 15 décembre 2025.

À Montroy, **25 prélèvements** ont été réalisés entre février et décembre 2025.

Les analyses ont été réalisées par le laboratoire IANESCO de Poitiers.

114 molécules recherchées

Parmi les 114 substances recherchées :

- 40 herbicides,
- 39 fongicides,
- 32 insecticides,
- 1 rodenticide,
- 1 acaricide,
- 1 molluscicide.

Lexique

Pesticides : substances utilisées dans la lutte contre les organismes jugés indésirables par l'homme (plantes, champignons, etc.)

Acaricide : produit destiné à tuer les acariens

Fongicide : produit destiné à lutter contre les maladies des plantes provoquées par des champignons

Herbicide : produit destiné à lutter contre les adventices (ou « mauvaises herbes ») des cultures

Insecticide : produit destiné à protéger les cultures, la santé humaine et le bétail contre les insectes

Molluscicide : produit destiné à tuer les limaces ou escargots

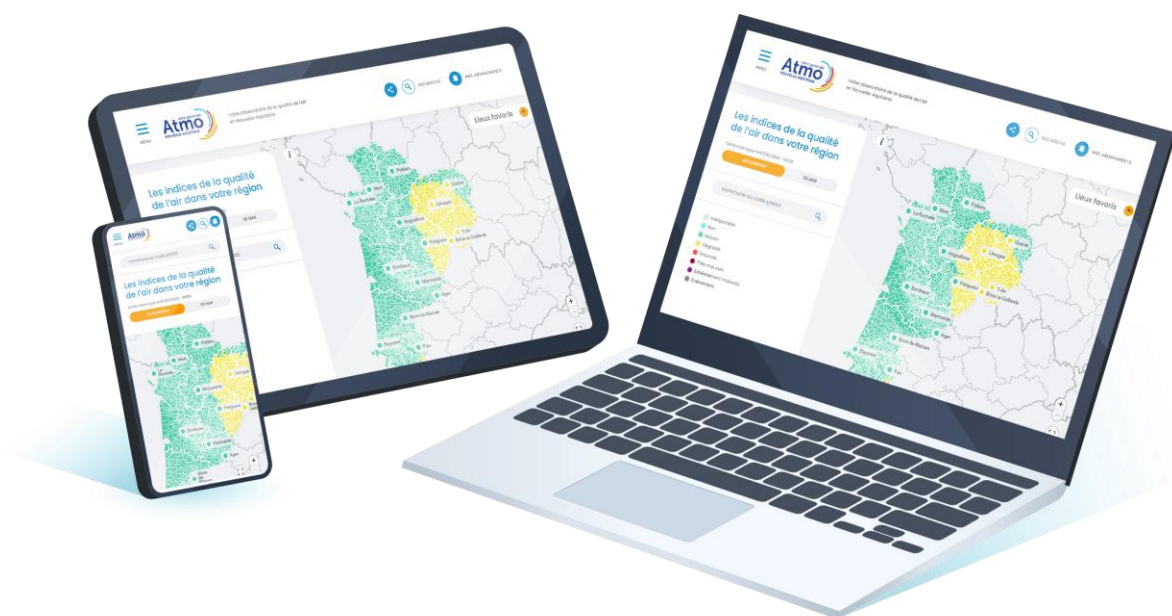
Rodenticide : produit destiné à tuer les rongeurs

Molécule détectée : substance active détectée sous forme de trace (sans concentration associée)

Molécule quantifiée : substance active détectée en quantité suffisante pour lui affecter une concentration dans l'air

RETROUVEZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR :

www.atmo-nouvelleaquitaine.org



CONTACT ÉTUDES

Audrey Chataing
Ingénieure d'études

Référence étude :
PEST_EXT_25_107

Version finale du : 10/09/26

Cette synthèse annule et
remplace la version du
04/09/2026

**Modifications apportées sur
cette synthèse :** précisions en
page 1 (comparaison aux autres
régions, objectif des mesures)

CONDITIONS D'UTILISATION

- » les données contenues dans ce document restent la propriété d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. En cas de modification de ce document, seul le client sera informé d'une nouvelle version. Tout autre destinataire de ce document devra s'assurer de la version à jour sur le site Internet de l'association.
- » en cas d'évolution de normes utilisées pour la mesure des paramètres entrant dans le champ d'accréditation d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, nous nous engageons à être conforme à ces normes dans un délai de 1 an à partir de leur date de parution
- » toute utilisation de ce document doit faire référence à Atmo Nouvelle-Aquitaine et au titre complet du document.

Atmo Nouvelle-Aquitaine ne peut en aucune façon être tenu responsable des interprétations, travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux pour lesquels l'association n'aurait pas donné d'accord préalable. Dans cette synthèse, les incertitudes de mesures ne sont pas prises en compte lors de comparaison à un seuil réglementaire